

« Ensemble, ça marche! »

Les femmes d'expression française de l'Ontario se donnent un
plan stratégique communautaire
de développement des services en français (SEF)
en matière de violence contre les femmes
2010-2014

par



Mai 2010

Suite au « Plan de développement des services en français (SEF) en matière de violence contre les femmes » mis en œuvre par AOcVF entre 2006 et 2010, et en tenant compte des dispositions du « Plan d'action ontarien contre la violence familiale » (PAOVF) (2005), révisé et paru sous le titre « Violence familiale - Plan d'action- Mise à jour : janvier 2007 », Action ontarienne contre la violence faite aux femmes (AOcVF) propose de poursuivre les activités entreprises par la communauté des femmes francophones au cours des vingt-deux premières années d'existence de l'organisme dans le but de mettre fin à la violence sexiste vécue par les femmes d'expression française en Ontario. Le travail d'AOcVF se réalisera à partir d'une analyse féministe de la violence contre les femmes (vcf) et des instruments juridiques en matière de droits à l'égalité des femmes, en accord avec ses statuts, règlements et son mandat.

Action ontarienne contre la violence faite aux femmes a consulté dans son réseau les intervenantes lors des rencontres tenues en mai et novembre de chaque année, ainsi que la majorité des directrices des divers SEF à travers la province dans l'élaboration du présent document. Ce plan servira de guide afin d'améliorer l'accès aux SEF en matière de violence contre les femmes, tout en demeurant un outil évolutif, s'adaptant au cours de prochaines années aux nouvelles réalités et aux besoins émergents des femmes dans toutes leurs diversités et en particulier, dans le cadre de la mise en œuvre de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*.

Buts du plan stratégique

1. L'élimination de la violence contre les femmes dans toutes leurs diversités, par l'atteinte des droits à l'égalité des femmes.
2. La pérennité du réseau autonome des services en français en matière de violence contre les femmes par :
 - 2.1 la concertation;
 - 2.2 la consolidation de l'infrastructure des SEF pour assurer leur avenir;
 - 2.3 l'amélioration de la prévention, sensibilisation et de l'accès aux SEF en matière d'agression à caractère sexuel et de violence conjugale, pour les femmes d'expression française à travers la province, dans toutes leurs diversités;
 - 2.4 l'élargissement des initiatives déjà en place en matière de prévention, sensibilisation, formation et analyse des enjeux;
 - 2.5 l'amélioration de l'accès à la justice, à l'éducation juridique populaire, à l'information juridique en matière de droit de la famille, droit criminel et droit de l'immigration ; et amélioration du soutien aux femmes en matière de droit de la famille, aux conseils et à la représentation juridique ;
 - 2.6 le développement de nouvelles initiatives, dont la recherche, pour mieux desservir les femmes d'expression française.
3. La reconnaissance des besoins de la communauté des femmes d'expression française de l'Ontario et la défense des droits des femmes d'expression française de l'Ontario.

Cadre d'action

A- Étant donné les obligations du gouvernement du Canada en regard des droits à l'égalité des femmes, reconnus dans la *Charte canadienne des droits et libertés* et des engagements en regard des conventions internationales dont en particulier, la *Convention pour l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes*, AOcVF travaillera à faire respecter ces obligations et engagements en matière de droits à l'égalité des femmes, dans le but d'éliminer la violence contre les femmes.

B- Étant donné les droits linguistiques reconnus au Canada par les lois en vigueur et les interprétations faites par les tribunaux en regard des droits linguistiques reconnus aux minorités de langue officielle, AOcVF travaillera à l'épanouissement de la communauté francophone de l'Ontario, et par extension, des autres communautés francophones au Canada.

C- Étant donné l'obligation du gouvernement de l'Ontario envers sa communauté de langue française en matière d'offre de services de qualité égale, ainsi que l'obligation de préserver et reconnaître le caractère historique de la communauté francophone, AOcVF travaillera à ce que le gouvernement de l'Ontario soutienne par ses politiques et programmes le développement de services en français en matière de violence contre les femmes de manière à ce que les femmes d'expression française, dans toutes leurs diversités, aient accès à des services en français de qualité égale, au sein d'institutions qui leur sont propres, dans le but de favoriser l'épanouissement de la communauté linguistique de langue française en milieu minoritaire.

AOcVF travaillera à ce que le gouvernement de l'Ontario soutienne et finance le présent « Plan stratégique de développement des SEF en matière de violence contre les femmes – 2010-2014 » élaboré par la communauté des femmes d'expression française de l'Ontario.

But 1. L'élimination de la violence contre les femmes dans toutes leurs diversités, par l'atteinte des droits à l'égalité des femmes

Droits à l'égalité

« La violence contre les femmes est sans contredit étroitement liée aux droits à l'égalité des femmes. Malgré des progrès importants au Canada au niveau des services, des réformes juridiques et de l'accès à la justice, la violence contre les femmes continue de s'exercer à chaque jour. En dépit des interventions soutenues des maisons d'hébergement, des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS), des programmes d'aide et de counselling pour les femmes, nous ne pouvons que constater qu'au Canada, un grand nombre de femmes, de jeunes femmes et de filles sont encore aux prises avec la violence conjugale et sexuelle. Cette violence est d'autant plus grande si les femmes proviennent de groupes racialisés, si elles sont autochtones, si elles vivent avec un handicap, si elles sont immigrantes ou réfugiées, si elles sont jeunes ou âgées, si leur accès aux services est limité du fait qu'elles appartiennent à une minorité linguistique, situations qui augmentent leur vulnérabilité. »

Dans son mémoire¹ présenté aux Nations Unies en 2008, *l'Alliance canadienne féministe pour l'action internationale* (AFAI/FAFIA) dresse un portrait sombre de la situation des femmes au Canada et des manquements, en particulier au niveau fédéral, des gouvernements à ne pas agir en réponse aux recommandations faites au Canada par le Comité des Nations Unies qui veille à la mise en œuvre des dispositions de la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*. La violence contre les femmes constitue l'une des barrières principales à l'atteinte des droits à l'égalité et, l'autonomie financière des femmes est l'une des clés les plus importantes en vue de l'élimination de la violence contre les femmes.

La défense des droits à l'égalité des femmes demeure un volet important du travail à accomplir au cours des prochaines années. Malgré les droits inscrits dans la *Charte canadienne des droits et libertés*, les droits à l'égalité des femmes au Canada sont donc loin d'être chose acquise, en particulier pour les femmes autochtones, les femmes immigrantes et les femmes appauvries. Une participation active des femmes dans les débats qui entourent la mise en œuvre des dispositions de la *Charte*, des instruments internationaux et de programmes liés à l'égalité des femmes demeure une priorité. Entre autres, la participation grandissante des femmes aux élections, en tant qu'électrices ou candidates devient de plus en plus nécessaire afin de protéger les acquis.

Priorités d'action:

- 1- Informer le réseau des femmes francophones de l'Ontario des barrières à l'égalité des femmes par les analyses d'enjeux qui seront diffusées au plus grand nombre possible, par une diversité de moyens;
- 2- Susciter la participation des femmes francophones de l'Ontario aux consultations, aux comités parlementaires et aux actions collectives en matière de droits à l'égalité des femmes;
- 3- Informer, en temps d'élections provinciales et fédérales, les femmes d'expression française de l'Ontario sur les enjeux en regard des droits à l'égalité des femmes et des revendications;
- 4- Créer des alliances stratégiques afin de participer aux interventions nécessaires à l'avancement des droits à l'égalité des femmes au Canada.

¹ « Inégalité des femmes au Canada », Mémoire de l'Alliance canadienne féministe pour l'action internationale au Comité des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, à l'occasion de l'examen des 6^{ème} et 7^{ème} rapports du Canada, septembre 2008.

But 2. La pérennité du réseau autonome des services en français en matière de violence contre les femmes par :

2.1 la concertation ;

2.2 la consolidation de l'infrastructure des SEF pour assurer leur avenir;

2.3 l'amélioration de la prévention, sensibilisation et de l'accès aux SEF en matière d'agression à caractère sexuel et de violence conjugale, pour les femmes d'expression française à travers la province, dans toutes leurs diversités;

2.4 l'élargissement des initiatives déjà en place en matière de prévention, sensibilisation, formation et analyse des enjeux;

2.5 l'amélioration de l'accès à la justice, à l'éducation juridique populaire, à l'information juridique en matière de droit de la famille, droit criminel et droit de l'immigration; et amélioration du soutien aux femmes en matière de droit de la famille, aux conseils et à la représentation juridique;

2.6 le développement de nouvelles initiatives, dont la recherche, pour mieux desservir les femmes d'expression française.

2.1 La concertation

La concertation provinciale a joué un rôle prépondérant dans le développement des SEF, l'analyse des enjeux, la reconnaissance des droits linguistiques, la formation et le travail en collaboration entre les organismes, en particulier avec la Ligne *Fem'aide* et la campagne de sensibilisation Voisin-es, ami-es et familles (VAF). Les services en français sont souvent isolés dans leurs communautés et les possibilités de concertation régionale en français sont pratiquement nulles en dehors d'Ottawa ou d'une partie de l'Est ontarien. AOcVF devient alors le seul réseau d'échange et de soutien francophone en matière de violence contre les femmes. En régions où les SEF sont isolés, la concertation régionale exige une participation intense pour faire valoir les besoins des SEF, une présence à de nombreuses tables pour des résultats souvent limités.

Priorités d'action:

- 5- Assurer le financement de fonctionnement d'AOcVF ;
- 6- Continuer à réunir, deux fois l'an, les intervenantes de première ligne (qui constituent en quelque sorte le « comité consultatif » d'AOcVF) pour nous informer des enjeux émergents, des besoins et priorités en matière d'intervention, de formation, de prévention et de sensibilisation;
- 7- Continuer d'agir en vue de mieux concerter les différentes initiatives en matière de violence contre les femmes, afin d'éviter le « travail en silo » des différentes composantes telles que la Ligne *Fem'aide*, la Campagne VAF, les projets de production de matériel par ex.;
- 8- Susciter une participation active des SEF auprès des décideur.e.s dans les différents enjeux, en vue d'une amélioration constante de l'accès aux SEF pour les femmes victimes de violence;

- 9- Travailler à ce que la capacité des SEF de bénéficier des avantages de la concertation régionale soit soutenue par un financement adéquat, et ce, dans toutes les régions de la province.

2.2 La consolidation de l'infrastructure des SEF pour assurer leur avenir

Le financement des SEF en matière de violence contre les femmes s'est développé à partir d'initiatives ponctuelles le plus souvent. Il n'y a pas de plan global défini pour un développement qui se fasse sur une base continue au niveau des deux ministères qui financent principalement les services directs en matière de violence contre les femmes (vcf). Les ressources financières des organismes ont été améliorées au cours des années, et pourtant, les défis demeurent. En particulier, le réseau des SEF est menacé par la compétition au niveau des salaires et la pénurie prévue de main d'œuvre en Ontario². Déjà la pression se fait sentir dans les régions où d'autres employeurs, en particulier des secteurs publics et de santé, font compétition féroce aux employeurs du réseau en vcf pour une main d'œuvre qualifiée et bilingue. Les femmes qui ont mis sur pied les SEF se dirigeant peu à peu vers la retraite, préparer la relève s'impose donc. Il nous faut des stratégies de recrutement, de formation et de rétention des employées. Parmi les moyens à privilégier pour assurer la relève et puisque 80 % des jeunes veulent pouvoir utiliser le français en milieu de travail³, la mise en œuvre de milieux de travail privilégiant le français comme langue de travail contribuera à assurer la vitalité de la langue française en Ontario.

Priorités d'action:

- 10- Assurer que le développement des SEF soit consigné dans les politiques des ministères, comme base à toute planification des programmes ou initiatives en matière de violence contre les femmes, en privilégiant le développement de SEF « par et pour » les femmes francophones;
- 11- Amener le gouvernement de l'Ontario à améliorer sensiblement le financement pour augmenter les salaires et avantages sociaux des intervenantes du secteur de la violence contre les femmes;
- 12- Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de recrutement auprès des jeunes femmes pour les attirer à une carrière dans le secteur, comme intervenantes, travailleuses juridiques, gestionnaires des services en violence contre les femmes;
- 13- Poursuivre et promouvoir la formation des intervenantes et des gestionnaires par l'entremise de l'*Institut féministe de formation en matière de violence faite aux femmes* créé par AOcVF et, par le programme de certificat en Intervention auprès des femmes de l'Université Laurentienne, mis sur pied en 2008;
- 14- Augmenter les capacités des organismes en matière de gouvernance et d'analyse des enjeux liés à la violence conjugale, l'agression à caractère sexuel et l'offre des SEF.

2.3 L'amélioration de la prévention, sensibilisation et de l'accès aux SEF en matière d'agression à caractère sexuel et de violence conjugale, pour les femmes d'expression française à travers la province, dans toutes leurs diversités

² « La cause ne suffit plus! La rémunération chez certains organismes membres de l'AOcVF : une analyse comparative » par Lalande et Associés, Conseils en ressources et projets, juin 2008.

³ Lettre de la Ministre Madeleine Meilleur à AOcVF, datée du 27 mars 2009, annonçant la stratégie du gouvernement « L'accent sur la jeunesse ».

Ø **Développement des services en français de soutien, de prévention et de sensibilisation en matière d'agressions à caractère sexuel**

L'agression à caractère sexuel est un phénomène complexe, souvent ignoré, toujours minimisé. L'accès via Internet à du matériel pornographique, les approches de pédophiles ou d'agresseurs à travers les sites sociaux du web, l'hypersexualisation des filles dans les médias et l'exploitation sexuelle des jeunes dans les écoles s'ajoutent à la panoplie de problématiques avec lesquelles les CALACS doivent composer. Le débat sur la décriminalisation/légalisation de la prostitution, la non-reconnaissance de la parole des femmes dans les plaintes d'agression sexuelle (tant dans les cas où elles sont elles-mêmes agressées que dans ceux où elles sont témoins de l'agression de leur.s enfant.s) et l'utilisation du viol lors des conflits armés ou de désorganisation sociale, sont des défis touchant directement aux droits à l'égalité et à la sécurité des femmes.

C'est à travers les services des CALACS que les femmes victimes ou survivantes d'agression à caractère sexuel sont les mieux desservies. L'intervention féministe a fait ses preuves⁴. Dans une revue de différentes recherches, l'approche féministe, par sa reconnaissance de la spécificité du genre et l'objectif de changement social, est vue comme étant plus efficace que les approches traditionnelles.

En matière de SEF, dans le POAVF, il est indiqué (p.18) qu'on examinera « *l'efficacité des services offerts par les centres bilingues [...] pour veiller à ce que les services soient responsables* » ou alors, les fonds seraient réaffectés. Le développement continu des SEF, afin d'améliorer l'accès aux services pour les femmes d'expression française dans toutes leurs diversités, n'est pas terminé en Ontario tant au niveau des régions que dans l'offre d'une panoplie de services (services individuels ou de groupes, services à la diversité des femmes, etc.) là où les services existent.

Priorités d'action :

- 15- La valorisation dans la communauté ontarienne de la spécificité et l'importance du rôle des CALACS francophones et leurs diverses composantes à la lumière des défis d'actualité (entre autres, exploitation sexuelle, hypersexualisation, prostitution);
- 16- L'amélioration du financement des volets prévention, sensibilisation communautaire et analyse des enjeux en matière d'agression à caractère sexuel à travers la province;
- 17- L'amélioration de l'accès à l'information juridique en matière d'agression à caractère sexuel pour les femmes qui ont recours ou cherchent à s'informer sur les recours en matière de droits en cas d'agression à caractère sexuel;
- 18- Obtenir que le gouvernement de l'Ontario fasse une campagne médiatique importante dénonçant toutes les formes d'agression et d'exploitation sexuelle, tout en évitant que le but ne soit qu'une dénonciation accrue de la part des victimes;
- 19- L'amélioration de l'accès à des SEF en matière d'agression à caractère sexuel pour les femmes dans leurs diversités, entre autres les femmes immigrantes, réfugiées, survivantes de guerre, sans statut et victimes d'excision; augmentation des services de soutien pour les femmes vivant avec un handicap; augmentation des services à l'intention des femmes marginalisées (sans abri, femmes s'adonnant à la prostitution, problématiques multiples...) et les lesbiennes, et une meilleure compréhension des diverses formes d'oppression par une analyse et le développement de politiques anti-oppression pour le réseau des SEF;
- 20- L'amélioration de l'intervention auprès des femmes âgées par la rédaction d'un module sur la sexualité des âgées et l'impact de l'abus sexuel ;

⁴ The Effectiveness of Feminist Social Work Methods : An Integrative Review; Gorey K.M et all., Journal of Social Services Research, Vol.29 (1) 2002

- 21- L'augmentation du financement des services de prévention, de sensibilisation communautaire et d'intervention directe auprès des jeunes, et identification des besoins spécifiques de la génération des 18-25 ans en matière de sensibilisation et d'intervention en regard des nouvelles réalités en matière de comportements sexuels;
- 22- La participation significative en nombre, de représentantes liées à AOcVF, dès le départ et à tous les niveaux, aux comités et consultations en matière d'agressions à caractère sexuel dans le but d'améliorer l'accès à des SEF de qualité;
- 23- L'amélioration de l'accès aux SEF (services individuels et de groupes) en matière d'agression à caractère sexuel dans toutes les régions de la province ;
- 24- La protection des acquis au sujet du développement des SEF en matière d'agressions à caractère sexuel, par l'élaboration de politiques de développement des SEF, en accord avec les principes de parité et de SEF autonomes par et pour les femmes ;
- 25- La collaboration avec la communauté de Kingston pour la mise en œuvre de SEF en matière d'agression à caractère sexuel, par et pour les femmes francophones;
- 26- La planification de mesures visant à combler les lacunes en termes d'accès aux services en matière d'agression à caractère sexuel, en particulier dans les régions/communautés qui ont un accès limité, ou aucun accès comme le Nipissing, la région du Timiskaming, Pembroke;
- 27- La reconnaissance que le modèle des services hybrides (agression à caractère sexuel et violence conjugale) représente des défis liés aux questions salariales entre autres, ainsi que l'obligation de siéger à un grand nombre de comités pour y faire valoir les besoins des Francophones;
- 28- L'amélioration du financement des CALACS qui ont un mandat régional plutôt que local;
- 29- L'obtention de financement pour assurer un soutien aux SEF en matière d'agression à caractère sexuel par l'entremise de supervision clinique de l'intervention;
- 30- Faire le suivi nécessaire pour assurer que les objectifs inclus dans le POAVF, entre autres en ce qui a trait à l'évaluation des « centres bilingues » soient réalisés et analyser l'impact de l'insertion de clauses sur les services bilingues dans les contrats des ministères.

Ø Développement des services en français en matière de violence conjugale

Malgré les excellents développements de SEF survenus au cours des dernières années (les nouvelles maisons d'hébergement francophones d'Ottawa, de Timmins et de Toronto; les huit nouveaux postes de travail en appui transitoire et soutien au logement (TATSL) et l'amélioration du financement de la Ligne *Fem'aide*), il demeure que les besoins en matière de violence conjugale restent élevés. En effet, bien peu de maisons existantes offrent des services en français et pire encore, elles ne réfèrent que rarement aux SEF là où il en existe, comme s'il y avait compétition pour la clientèle, incompréhension des besoins des femmes d'expression française ou manque de confiance dans les capacités des SEF de bien desservir les usagères francophones.

Dans les endroits où une travailleuse d'appui transitoire se retrouve à être le seul « SEF » en matière de violence conjugale (ou presque!), la charge de travail dépasse vite les capacités. On constate qu'on ne peut se contenter d'une seule travailleuse « hors murs », pour desservir une région entière. Des ajouts s'imposent dans ces régions et là où les femmes francophones n'ont pas encore un accès direct à des services en matière de violence conjugale, autres qu'à celui de la Ligne *Fem'aide*.

Dans un continuum d'accès égal aux services, la Ligne *Fem'aide* est le point d'entrée aux services, puis une femme d'expression française devrait avoir accès à toute la gamme de services : information, soutien et counselling individuel ou de groupe; appui transitoire et soutien au logement; hébergement dans un lieu

sécuritaire; conseils juridiques; services aux enfants exposés; programme d'insertion en emploi, logement de deuxième étape, etc. Il faut donc travailler à combler les lacunes dans le continuum des SEF par la conception de services « hors murs » pour l'ensemble des régions.

Priorités d'action:

- 31- L'amélioration de l'accès aux SEF en matière de violence conjugale dans toutes les régions de la province et amélioration du continuum de SEF dans toutes les régions;
- 32- Le soutien des membres du réseau d'AOCVF à la Maison d'hébergement francophone de Toronto pour mener à l'ouverture de la maison d'hébergement francophone;
- 33- La réalisation des recommandations issues du projet d'AOCVF sur le travail en appui transitoire et soutien au logement (TATSL) dans le but d'assurer une offre de services continue et sécuritaire, dans un contexte de services « hors murs » pour les régions où l'on retrouve un service formé d'une intervenante francophone en appui transitoire ou en violence conjugale (Sudbury, Algoma, comté de Simcoe, Pembroke, Sud-Ouest et autres) et la mise en place d'un système à distance de soutien et de supervision de l'intervention pour les travailleuses isolées;
- 34- La mise en place d'un programme en matière de violence conjugale dans la région du Nord-Ouest;
- 35- La mise en œuvre du projet de maison d'hébergement francophone dans la région de Hamilton-Niagara;
- 36- L'augmentation des services à l'intention des femmes marginalisées (sans abri, femmes s'adonnant à la prostitution, ...) et meilleure compréhension des diverses formes d'oppression par une analyse et le développement de politiques anti-oppression pour le réseau des SEF;
- 37- L'amélioration de l'intervention auprès des femmes âgées par l'adaptation du manuel pour « Groupe de soutien pour femmes âgées de 65 ans et plus » aux besoins des femmes immigrantes;
- 38- Le suivi au projet des enfants exposés à la violence par la création d'outils adaptés en français et de nouvelles ressources pour les adolescentes et adolescents;
- 39- La collaboration et le maintien de la participation aux rencontres de concertation interministérielle *MSSC, OAF, DGCF, MPG (SOSV)*⁵ en vue de travailler à la réalisation du plan stratégique ainsi qu'avec les bureaux régionaux afin d'établir des objectifs de développement de SEF pour chaque région.

2.4 L'élargissement des initiatives déjà en place en matière de prévention, sensibilisation, formation et analyse des enjeux

Initiatives provinciales existantes:

- 1- Ligne Fem'aide**
- 2- Campagne Voisin-es, ami-es et familles (VAF)**
- 3- Institut féministe francophone de formation en matière de violence faite aux femmes**

○ 1- Ligne Fem'aide

La Ligne *Fem'aide* dessert toutes les régions de l'Ontario, à partir de trois points de service situés à Sudbury, Toronto et Ottawa. Les objectifs des dernières années ont été atteints en termes de nombres dans le Nord et

⁵ MSSC : Ministère des services sociaux et communautaires; OAF : Office des affaires francophones; DGCF : Direction générale de la condition féminine de l'Ontario; MPG (SOSV) : Ministère du procureur général (Secrétariat ontarien des services aux victimes)

l'Est, par contre dans la région du Sud, il reste du travail à faire pour surmonter les appréhensions de la communauté face à ce service. Le travail d'approche sur le terrain, en collaboration avec la campagne VAF par le biais de la sensibilisation faite, permettra de mieux faire connaître la Ligne dans la communauté.

La Ligne réfère aux services directs, cependant dans plusieurs régions elle est en mesure de détecter des lacunes importantes. Là où il existe des services, il faut poursuivre l'élaboration de protocoles avec les partenaires communautaires et les amener à saisir l'importance de référer les femmes francophones aux SEF existants.

Au cours des derniers mois, une nouvelle réalité s'est manifestée : l'offre de services aux aînés et aînées victimes de violence sous toutes ses formes. *Assaulted Women's Helpline* (AWH) est le point de service téléphonique pour ce nouveau service, et réfère à *Fem'aide* les demandes de SEF, sans que celle-ci n'ait reçue de la formation ou une banque de ressources et données appropriée.

Priorités d'action:

- 40- L'amélioration de l'accès aux SEF par le biais de la Ligne *Fem'aide* ;
- 41- L'examen continu de la qualité des services offerts à la Ligne et de la satisfaction des agences avec qui la Ligne a établi des protocoles ;
- 42- La participation des bureaux régionaux du MSSC et du MPG aux rencontres bi-annuelles de la Ligne, afin de mieux faire connaître aux décideur.e.s les besoins des femmes francophones et le soutien dont elles ont besoin;
- 43- La recherche de financement pour la promotion continue de la Ligne et des SEF, dont la promotion des SEF auprès des services de la langue de la majorité pour faciliter les références, et pour le maintien du site web;
- 44- L'analyse des enjeux liés à l'offre des services aux aîné.e.s francophones, hommes et femmes, et l'impact sur l'offre des services à *Fem'aide* des décisions prises par la AWH;
- 45- L'amélioration du financement de la Ligne pour permettre l'embauche permanente d'une coordonnatrice provinciale.

Œ 2- Campagne Voisin-es, ami-es et familles (VAF)

La campagne VAF a commencé en français au cours de l'année 2007-2008. La première année a surtout été consacrée à l'adaptation du matériel en français et à la formation des agentes régionales à l'utilisation du matériel produit. Il a fallu s'ajuster aux différents défis qui se sont présentés et clarifier les attentes des SEF en regard de la campagne VAF. Tranquillement, le rodage s'est fait, la campagne a pris son envol et rejoint les communautés de langue française. La campagne s'avère des plus efficaces dans les régions où les SEF sont nouveaux, car elle sert de véhicule pour faire connaître le nouveau service et rejoindre les femmes. Elle est aussi des plus utiles pour engager les échanges dans les communautés immigrantes, pour ouvrir les discussions sur la violence dans les relations intimes.

Priorités d'action:

- 46- L'évaluation des résultats, ajustement des stratégies;
- 47- La participation active de la campagne VAF à la promotion des SEF dans toutes les régions de l'Ontario, ainsi que de la Ligne *Fem'aide*;

- 48- L'élaboration de stratégies efficaces pour rejoindre les femmes dans toutes leurs diversités par le biais des divers outils adaptés et créés pour la campagne VAF (par ex. les jeunes, les femmes âgées, les femmes handicapées, les femmes immigrantes);
- 49- L'amélioration et continuité du financement de la campagne VAF.

Ø 3- Institut féministe francophone de formation en matière de violence faite aux femmes

Depuis ses débuts, AOcVF a réussi, à partir de subventions de projets, à offrir de la formation aux gestionnaires et intervenantes œuvrant dans les organismes communautaires du domaine de la violence faite aux femmes (principalement les maisons d'hébergement et les CALACS) à travers la province. Comme les besoins en ce sens ne cessent de grandir et afin de toujours mieux outiller les gestionnaires et les intervenantes dans leur travail, l'idée d'offrir de la formation sur une base « permanente » a donné naissance à la mise sur pied en 2007-2008 de l'*Institut féministe francophone de formation en matière de violence faite aux femmes*.

L'Institut a permis jusqu'à maintenant :

- de planifier à court et à plus long terme (sur 3 ans) de la formation qui répond aux différents besoins des organismes qui œuvrent en français dans le domaine de la violence faite aux femmes tout en respectant la spécificité des régions, que ce soit de nouveaux services ou des services existants qui se sont développés au cours des dernières années, ou encore de petites ou de grandes équipes, etc. ;
- d'utiliser différents moyens de rendre accessible et d'offrir la formation en personne par le biais de formatrices se déplaçant en région ou organisant des ateliers de formation à l'échelle provinciale;
- de favoriser l'utilisation des technologies de l'information pour la formation à distance, par divers moyens dont l'animation d'un forum de discussion; l'accès à une formation en ligne, spécifique à la violence faite aux femmes; les webdiffusions, etc.;
- de diffuser les ressources et outils d'intervention produits dans le cadre de divers projets et les accompagner d'une formation sur les façons efficaces de les utiliser (par ex. les trousseaux d'éducation juridique de METRAC adaptées par AOcVF, la vidéo sur le harcèlement sexuel en milieu de travail, la trousse sur l'animation de groupes de soutien pour femmes âgées de 65 ans et plus, les modules créés dans le cadre du projet des Travailleuses isolées ou d'autres projets, la vidéo sur les SEF, etc.);
- de maintenir à jour nos sites Internet : www.francofemmes.org/aocvf et www.ressources-violence.org et d'y rendre accessibles nos analyses d'enjeux, nos publications et outils d'intervention, nos modules de formation, des extraits de vidéos et conférences, etc.
- de coordonner les actions au niveau provincial de différentes campagnes de sensibilisation, de mobilisation des communautés en favorisant la liaison entre les organismes du réseau et les différentes initiatives provinciales et locales, tout en diffusant le matériel et en facilitant la formation des intervenantes sur leur utilisation;
- de représenter les besoins du secteur francophone de la lutte contre la violence faite aux femmes et des intervenantes auprès de l'Université Laurentienne, dans le contexte du « Certificat en intervention auprès des femmes » qui est offert en ligne depuis septembre 2008.

Priorités d'action:

- 50- La continuité du financement de l'Institut pour en assurer la permanence afin de consolider et de répondre aux besoins du réseau de services en français en matière de violence faite aux femmes, en constante évolution;

- 51- L'amélioration de la capacité de l'Institut de répondre à des demandes en provenance d'autres secteurs, et de prendre l'initiative de former d'autres secteurs (légal, médical, institutionnel, etc.) à mieux comprendre les enjeux liés à la violence contre les femmes et à mieux répondre aux besoins des femmes;
- 52- L'amélioration de la capacité de l'Institut à développer du nouveau matériel de formation, des analyses, des outils destinés aux intervenantes; l'amélioration de la capacité de la communauté à produire du matériel en français de sensibilisation, de prévention et d'éducation pour tous les publics, incluant les femmes sans abri, les personnes handicapées victimes d'agression à caractère sexuel, les nouvelles arrivantes, les immigrantes, les réfugiées, les survivantes de guerre et toutes les minorités ethnoculturelles;
- 53- Le maintien et la mise à jour du site de formation www.ressources-violence.org ;
- 54- La réalisation d'un module de formation sur le lien entre la violence contre les femmes, la santé mentale et la toxicomanie, et former les intervenantes.

2.5 L'amélioration de l'accès à la justice, à l'éducation juridique populaire, à l'information juridique en matière de droit de la famille, droit criminel et droit de l'immigration ; et amélioration du soutien aux femmes en matière de droit de la famille, aux conseils et à la représentation juridique

Action ontarienne contre la violence faite aux femmes propose la réalisation d'un volet permanent en matière d'éducation juridique populaire, d'accès à l'information juridique par divers moyens communautaires et la création d'une *clinique juridique francophone provinciale pour les femmes d'expression française* de l'Ontario, qui sont aux prises avec la violence sexiste. Ces initiatives s'inscrivent dans une volonté d'offrir l'accès à des services juridiques dans un « continuum » de SEF coordonnés dans le meilleur intérêt des usagères, ainsi que des services d'éducation juridique populaire afin de mieux outiller les usagères et les intervenantes du secteur de la violence contre les femmes, dans le but d'améliorer l'accès à la justice pour les femmes.

Priorités d'action :

- 55- La mise en œuvre du volet d'éducation juridique populaire par l'élaboration d'outils d'éducation juridique (droit criminel, droits linguistiques, droit de la famille) grâce au projet « Femmes ontariennes et droit de la famille » et celui financé par Condition féminine Canada portant sur le développement d'outils d'information et de formation juridique;
- 56- La diffusion d'outils accessibles sur le site www.undroitdefamille.ca et sur le site d'AOCVF et autres, pour un accès facile aux informations juridiques;
- 57- L'intervention auprès des décideur.e.s afin de faire valoir le besoin pour les femmes d'avoir accès à l'aide juridique en matière de droit de la famille en particulier;
- 58- L'obtention du soutien des partenaires et bailleurs de fonds; la consultation auprès des partenaires communautaires potentiels et la réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en œuvre des services de la *clinique juridique francophone provinciale pour femmes*;
- 59- La conception du modèle de service : critères, exigences, normes, procédures et politiques, différentes composantes; analyses des risques et évaluation; mise en œuvre des services de la clinique.

2.6 Le développement de nouvelles initiatives, dont la recherche, pour mieux desservir les femmes d'expression française

Ø Programme à l'intention des jeunes mères monoparentales dans l'Est ontarien

L'exploration de modèles innovateurs pour la prestation de programmes et services de prévention de langue française. Mise en œuvre d'un projet-pilote dans les cinq comtés de l'Est ontarien (Prescott-Russell, Stormont, Dundas et Glengarry), d'un programme à l'intention des jeunes mères monoparentales aux prises avec la violence, d'un soutien d'une durée prolongée dans le but de les sortir du cycle de la violence (on constate que certaines de ces femmes ont été résidentes de la maison d'hébergement dans leur enfance, et que maintenant, elles en sont usagères avec leurs enfants). Le projet aurait des objectifs précis de soutien au logement, aux habiletés parentales, à l'éducation, aux habiletés de vie, à l'estime de soi, à l'insertion en emploi, dans le but de développer une autonomie fonctionnelle, reconnaître et éviter les relations abusives. Il ne s'agit pas d'une « maison de deuxième étape », mais d'un modèle novateur de service, en partenariat avec une institution d'enseignement, des employeurs et d'autres agences, qui chercherait à prévenir que les enfants de ces femmes ne soient des résidents de troisième génération des services d'hébergement pour femmes victimes de violence.

Ø Recherche

L'analyse qualitative et quantitative de la situation des femmes francophones qui sont victimes de violence; présentement les statistiques et analyses ne fournissent pas d'information spécifique aux femmes francophones et à leur réalité. On croit savoir qu'il y a des particularités propres aux femmes d'expression française, par ex. qu'elles soient sujettes en plus grand nombre à l'abus rituel, que les femmes âgées soient moins susceptibles d'avoir recours aux services à cause des lacunes historiques au niveau des SEF, et qu'en général, elles auraient tendance à attendre plus longtemps avant d'avoir recours aux services. L'accès à des données probantes, spécifiques à la communauté des femmes d'expression française permettrait de déterminer avec plus de justesse les actions, les initiatives à mettre en place.

Ø États généraux de 2014

La tenue d'états généraux permettra de faire le bilan du développement des SEF en matière de violence contre les femmes, entre les années 2004 et 2014. C'est l'occasion de faire le point sur les enjeux en matière d'intervention, de développement des services et de prévoir des stratégies qui permettront d'avancer vers un objectif d'élimination de la violence envers les femmes.

But 3. La reconnaissance des besoins de la communauté des femmes d'expression française de l'Ontario et la défense des droits des femmes d'expression française de l'Ontario

- **Les femmes francophones de l'Ontario ont droit à des services en français peu importe leur lieu de résidence en Ontario;**
- **AOcVF fera la promotion du principe de l' « offre active » en matière d'accès aux SEF, principe selon lequel l'obligation repose sur l'organisme offrant des services et non sur l'usagère qui aurait à en faire la demande.**

Le droit aux services en français (SEF) pour les femmes victimes de violence s'est concrétisé au cours des vingt ou trente dernières années à travers divers instruments et décisions juridiques. Entre autres,

- ù l'obligation du gouvernement de l'Ontario, en vertu de la *Constitution canadienne*, de « respect et protection des minorités linguistiques »
- ù l'intention exprimée dans la *Loi sur les services en français de l'Ontario (LSF)* de « sauvegarder la population francophone »
- ù la *Loi sur les tribunaux judiciaires de l'Ontario* qui fait de l'anglais et du français des langues officielles devant les tribunaux
- ù la décision Montfort qui détermine que la *LSF* sert à « protéger la minorité francophone, à faire progresser le français et à favoriser l'égalité du français et de l'anglais en Ontario »⁶
- ù la décision CALDECH en regard du droit à un « service de qualité égale » en français, c'est-à-dire la conception et la mise en œuvre de programmes adaptés aux réalités des communautés plutôt que la traduction de programmes conçus pour la majorité.

Priorités d'action:

- 60- Former le réseau des femmes d'expression française de l'Ontario à bien comprendre, utiliser et informer les usagères sur les droits acquis en matière de droits linguistiques;
- 61- Participer et susciter la participation des femmes d'expression française de l'Ontario aux consultations, aux comités et aux actions collectives en matière de droits linguistiques en Ontario et au Canada;
- 62- Informer les partenaires de la langue de la majorité – tant communautaires que gouvernementaux - des droits et des défis auxquels les femmes d'expression française sont confrontées dans l'exercice de leurs droits linguistiques et dans l'accès aux services auxquels elles ont droit;
- 63- Créer des alliances stratégiques afin de participer aux interventions nécessaires à l'avancement des droits linguistiques en Ontario et au Canada.

Conclusion

L'activisme des dernières années a permis à la communauté des femmes d'expression française de l'Ontario une « reprise de pouvoir collectif », en se dotant de services propres à sa communauté, reflétant les besoins des femmes francophones dans toutes leurs diversités. Grâce à l'engagement des intervenantes, directrices, décideur.e.s et partenaires dans les ministères, il a été possible de faire un bond en avant important en matière de SEF dans le domaine de la violence contre les femmes. Le présent plan pave la voie pour une nouvelle étape dans l'atteinte de notre objectif commun d'élimination de la violence envers les femmes. *Ensemble, ça marche!*

⁶ Tiré de la trousse d'information juridique sur les SEF par Mélodie Guilbeault pour AOcVF (2005)